

ARCOM

Acte de candidature au statut de signaleur de confiance

Sommaire

| | |
|--|----------|
| I. Acte de candidature..... | 3 |
| Section 1 - Informations sur le mandataire social de l'entité candidate..... | 3 |
| Section 2 - Expertise et compétences : détection, identification et notification des contenus illicites..... | 3 |
| Section 3 - Informations relatives à l'indépendance..... | 4 |
| Section 4 - Informations relatives aux critères de diligence, précision et objectivité | 5 |
| Section 5 – Signature de l'acte de candidature..... | 7 |
| II. Déclaration sur l'honneur..... | 8 |
| Annexes..... | 9 |
| Annexe 1 - Liste des domaines d'expertise | 9 |
| Annexe 2 - Liste des pièces justificatives | 14 |
| Annexe 3 - Protection des données à caractère personnel..... | 16 |

I. Acte de candidature

Section 1 - Informations sur le mandataire social de l'entité candidate

1. Dénomination ou raison sociale :
2. Préciser le statut juridique :
3. Si possible, indiquer l'objet social (activités que l'entité candidate est en droit d'exercer) :
4. Numéro SIREN :
5. Numéro RNA (pour les associations) :
6. Date de création :
7. Précisions sur la nature de l'organisme (pour les associations : association simple, fédération, syndicat etc.) :
8. Précisions sur les moyens humains : nombre de salariés et de membres bénévoles etc.
9. Adresse du siège social de l'organisme :
10. Si différents du siège social : lieu d'établissement et lieu d'activité de l'organisme (préciser les SIRETS correspondants).
11. Coordonnées de la personne ou des personnes de l'organisme qui seront en charge d'assurer la liaison avec l'Arcom en ce qui concerne la présente candidature :
 - Nom-prénom :
 - Fonction :
 - Adresse électronique :
 - Numéro de téléphone (contact direct) :

Section 2 - Expertise et compétences : détection, identification et notification des contenus illicites

1. Missions, activités et/ou services de l'organisme (autres que la mission de signaleur de confiance) :
2. Motivations sous-tendant la présente candidature au statut de signaleur de confiance :
3. En se référant aux catégories répertoriées dans l'annexe 1 jointe à ce document : dans quel(s) domaine(s) d'expertise l'organisme entend-il effectuer ses missions de signaleur de confiance ? (la réponse doit obligatoirement mentionner une ou plusieurs catégories, et peut mentionner des sous-catégories) :
4. L'organisme entend-il effectuer ses signalements au regard du droit de plusieurs États membres ? Le cas échéant, lesquels ?

5. Quelles sont la ou les langues que l'organisme sera susceptible d'utiliser dans ses échanges avec les plateformes en ligne ?
6. L'organisme mène-t-il actuellement ou a-t-il mené par le passé des activités relatives à la détection, l'identification et la notification aux plateformes en ligne de contenus illicites ? (« oui » ou « non ») :
7. Si oui :
 - décrire l'expérience préalable pertinente de l'organisme en matière de détection, d'identification et de notification de contenus illicites en ligne dans chacun des domaines d'expertise déclarés :
 - préciser les noms des plateformes en ligne sur lesquelles, actuellement, l'organisme effectue une veille et/ou avec lesquelles il bénéficie d'un statut de « signaleur prioritaire » (ou équivalent) et/ou avec lesquelles il a des accords bilatéraux incluant une activité de signalement :
8. Autre expérience, activité ou expertise pertinente (ex. : sensibilisation, prévention...) :
9. Méthodes et moyens utilisés, ou qui seront utilisés, par l'organisme dans la détection, l'identification et la notification de contenus illicites :
Notamment, ressources humaines, procédures (y compris les normes d'évaluation), outils et systèmes utilisés.
10. Qualifications ou certifications exigées, ou qui seront exigées, par l'organisme auprès de son personnel en charge des activités de signalement :
11. Le personnel en charge des activités de signalement dispose-t-il de solides connaissances linguistiques et juridiques (notamment, connaissance du droit national) du ou des pays dans lequel l'organisme entend effectuer des signalements ? (« oui » ou « non » et développer) :
12. Ces activités sont-elles ou seront-elles, pour tout ou partie, sous-traitées ? Le cas échéant indiquer le nom du sous-traitant et les prestations sous-traitées pour le compte de l'organisme.

Section 3 - Informations relatives à l'indépendance

1. Nom des dirigeants de l'organisme :
Indiquer les fonctions exercées par ces dirigeants au sein d'organismes tiers le cas échéant, afin d'apprécier l'indépendance de l'organisme candidat vis-à-vis des plateformes.
2. Nom de chaque membre des organes de gouvernance et de direction de l'organisme candidat
Préciser, le cas échéant, si ces personnes ont des intérêts qui les lient aux plateformes : Le cas échéant, préciser pour chacun quels sont lesdits intérêts.
3. Politiques, procédures et/ou mesures mises en place pour garantir que l'organisme et son personnel sont indépendants vis-à-vis des fournisseurs de plateformes en ligne et qu'ils exercent leurs activités de signalement de manière objective, et ce pendant toute la durée d'attribution du statut :

4. Modèle de financement des coûts de mise en place et de fonctionnement ultérieur de la mission de signaleur de confiance :

Doivent être inclus les financements suivants* :

- Financement public ;
- Ressources propres : cotisations des adhérents, dons/donations/legs ;
- Financement par des organismes privés ;
- Rémunérations et/ou cotisations en provenance d'organismes privées ;
- Capital social et investisseurs ;
- Autres sources de financement.

* Si le modèle de financement comprend une combinaison des éléments ci-dessus, préciser la proportion de chaque source de financement.

5. Tout ou partie des personnes participant à l'activité de signalement au sein de l'organisme ou pour son compte sont-elles des membres du personnel d'une plateforme en ligne (ou d'une société travaillant pour une plateforme en ligne) et/ou ont-elles un lien financier ou décisionnel avec une ou des plateformes en ligne ? (« oui » ou « non ») :
Si oui, préciser :
6. Procédures et règles prévues pour prévenir les conflits d'intérêt pour les personnels de l'organisme engagés dans l'activité de signalement :
7. Existence d'accords ou de contrats (ancien et/ou en vigueur) conclus avec des plateformes (autre ceux mentionnés en réponse à la question 7 de la section 2) :

Section 4 - Informations relatives aux critères de diligence, précision et objectivité

1. Sur l'année civile écoulée (ou autre période à défaut, à préciser le cas échéant) :
- nombre de signalements soumis le cas échéant par l'organisme à des plateformes en ligne :
 - nombre de signalements rejetés le cas échéant par les plateformes et motifs de rejet :

NB : ne pas inclure les signalements adressés à d'autres structures (ex. : autorités publiques).

2. Méthodes mises en œuvre ou prévues par l'organisme pour améliorer son activité de signalement à la lumière de l'expérience (notamment, comment améliorer progressivement la pertinence de la détection et l'identification de contenus illicites) :
3. Un mécanisme en ligne accessible au public pour permettre aux utilisateurs de plateformes en ligne de signaler un contenu illicite à l'organisme existe-t-il ou est-il prévu ?
4. Mesures prises pour garantir que la procédure de signalement proposée à ses utilisateurs par l'organisme est sécurisée, accessible et conforme à la législation applicable en matière de protection de la vie privée et des données (RGPD) :

5. Critères (éventuellement) utilisés par l'organisme pour prioriser, trier et notifier les contenus illicites aux plateformes en ligne :
6. Politique actuelle de publication des informations relatives à l'activité de signalement de l'organisme (y compris la méthodologie, les statistiques de détection, les politiques de correction et de réclamation, etc.) :
Fournir les publications sur les trois derniers exercices le cas échéant.
7. L'organisme fera-t-il évoluer sa politique de publication s'il obtient le statut de signaleur de confiance ? Le cas échéant, comment ?

Section 5 – Signature de l’acte de candidature

| Nom de l’organisme | Nom et signature du mandataire social | Date |
|--------------------|---------------------------------------|------|
| | | |

II. Déclaration sur l'honneur

(Document à joindre au dossier de candidature.)

Déclaration sur l'honneur dans le cadre de la candidature au statut de signaleur de confiance

ORGANISME :

NOM :

PRÉNOM :

Dans le cadre de la candidature de [nom de l'organisme] au statut de signaleur de confiance, en son nom et en tant que [fonction/représentant], je déclare sur l'honneur que l'organisme :

- a fourni des informations exactes dans le cadre de sa candidature ;
- n'a dissimulé volontairement aucune information qui pourrait influencer la décision de l'Arcom ;
- a pris connaissance de toutes les informations présentes dans le document « **Guide de candidature au statut de signaleur de confiance** » publié par l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom) ;
- s'engage à ce que les personnes exerçant l'activité de signaleur de confiance en son nom respectent les conditions d'exercice de ce statut conformément à l'article 22 du Règlement sur les services numériques ;
- s'engage à informer l'Arcom, dans les meilleurs délais, de tout changement de situation qui interviendrait à la suite du dépôt de la candidature (et le cas échéant, de l'attribution du statut) et serait susceptible d'en modifier l'appréciation ;
- s'engage à ne pas utiliser le statut à d'autres fins que celles prévues à l'article 22 du Règlement sur les services numériques.

Fait à _____, le _____

Signature

Annexes

Annexe 1 - Liste des domaines d'expertise

- **Atteinte aux mineurs**

- Non-application des restrictions liées à l'âge des mineurs
- Pédopornographie / matériel pédopornographique
- Provocation ou incitation sexuelle sur mineurs
- Défis dangereux
- Diffusion de l'image d'un enfant portant gravement atteinte à la dignité ou à l'intégrité morale de celui-ci
- Relève d'une autre sous-catégorie non mentionnée ci-dessus, le cas échéant, préciser laquelle

- **Atteintes aux personnes résultant d'un traitement des données à caractère personnel**

- Absence de base légale de traitement des données
- Violation du droit à l'oubli
- Atteinte frauduleuse à des données
- Autres violations du règlement général de protection des données à caractère personnel
- *Relève d'une autre sous-catégorie non mentionnée ci-dessus, le cas échéant, préciser laquelle*

- **Comportement non consensuel**

- Partage d'image d'une personne sans son consentement (à l'exclusion des contenus représentant des mineurs)
- Montage réalisé avec les paroles ou l'image d'une personne sans son consentement ("*deepfake*" ou similaire utilisant les fonctionnalités d'un tiers)
- Doxing (communication publique d'informations personnellement identifiables sur une personne)
- *Relève d'une autre sous-catégorie non mentionnée ci-dessus, le cas échéant, préciser laquelle*

- **Discours illégaux¹**

- Diffamation
- Discrimination à raison de l'origine, de la race ou de la religion, réelle ou supposée
- Discours de haine
- Menaces de violence (telles que les menaces de mort)
- Négationnisme historique, apologie de crimes contre l'humanité ou négationnisme de crimes de guerre
- *Relève d'une autre sous-catégorie non mentionnée ci-dessus, le cas échéant, préciser laquelle*

- **Effets négatifs sur le discours civique ou les élections**

- Manipulation de l'information et ingérence étrangère
- Manipulation de l'information visant à affecter la sincérité ou le résultat des élections
- *Relève d'une autre sous-catégorie non mentionnée ci-dessus, le cas échéant, préciser laquelle*

- **Harcèlement ou intimidation en ligne**

- Harcèlement
- Harcèlement sexuel
- *Relève d'une autre sous-catégorie non mentionnée ci-dessus, le cas échéant, préciser laquelle*

- **Pornographie ou contenu sexualisé**

- Partage d'image à caractère sexuel sans le consentement de la personne (à l'exclusion des contenus représentant des mineurs)
- Viol et autres violences sexuelles (représentation du viol et incitation au viol)
- *Relève d'une autre sous-catégorie non mentionnée ci-dessus, le cas échéant, préciser laquelle*

- **Provocation à la mise en danger d'autrui**

¹ Les « discours illégaux » comprennent tous les types de discours de haine en public, quel qu'en soit le support ou le contenu (images, vidéos, textes, discours publics, etc.). Ils renvoient notamment aux infractions visées aux [cinquième, septième et huitième alinéas de l'article 24 et à l'article 24 bis de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse](#) et aux articles [222-33](#), [222-33-2-3](#), [225-4-1](#), [225-4-13](#), [225-5](#), [225-6](#), [227-23](#), [227-24](#) et [421-2-5](#) du code pénal.

- Contenu encourageant les troubles de l'alimentation
- Incitation à l'automutilation
- Incitation au suicide
- *Relève d'une autre sous-catégorie non mentionnée ci-dessus, le cas échéant, préciser laquelle*
- **Risque pour la sécurité publique**
 - Provocation ou incitation à la commission de troubles à l'ordre public
 - Propagande pour des organisations illégales
 - Risque d'atteinte à l'environnement
 - Risque pour la santé publique
 - Contenu terroriste
 - *Relève d'une autre sous-catégorie non mentionnée ci-dessus, le cas échéant, préciser laquelle*
- **Violence**
 - Violence en réunion
 - Violences sexistes et sexuelles
 - Exploitation humaine
 - Traite des êtres humains
 - *Relève d'une autre sous-catégorie non mentionnée ci-dessus, le cas échéant, préciser laquelle*
- **Atteintes à la propriété intellectuelle et aux autres droits commerciaux**
 - Violation des droits d'auteur et des droits voisins
 - Infraction aux dessins et modèles
 - Infractions aux droits sur les manifestations sportives
 - Infractions en matière d'indications géographiques (AOC/AOP)
 - Infractions en matière de brevets
 - Atteinte au secret des affaires
 - Contrefaçon de marque
 - *Relève d'une autre sous-catégorie non mentionnée ci-dessus, le cas échéant, préciser laquelle*

- **Champ d'application illégal de l'accès à la plateforme/au contenu**
 - Absence de mise en œuvre de restrictions liées à l'âge autres que celles concernant les mineurs
 - Blocage géographique injustifié
 - Non-respect des exigences linguistiques
 - Autres restrictions d'accès discriminatoires
 - *Relève d'une autre sous-catégorie non mentionnée ci-dessus, le cas échéant, préciser laquelle*

- **Escroquerie et/ou fraude**
 - Comptes inauthentiques
 - Annonces inauthentiques
 - Avis d'utilisateurs inauthentiques
 - Usurpation d'identité ou détournement de compte
 - Hameçonnage
 - Ventes pyramidales
 - *Relève d'une autre sous-catégorie non mentionnée ci-dessus, le cas échéant, préciser laquelle*

- **Produits dangereux et/ou illégaux**
 - Informations insuffisantes sur les commerçants
 - Offre illégale de biens et de services réglementés (par exemple, dans le domaine de la santé)
 - Vente de produits non conformes (par exemple, jouets dangereux)
 - Trafic de drogues et d'armes
 - Pratiques illégales au regard de la législation sur la protection des consommateurs
 - Logiciels malveillants (tels que rançongiciels)
 - *Relève d'une autre sous-catégorie non mentionnée ci-dessus, le cas échéant, préciser laquelle*

- **Infractions contre les animaux**
 - Atteinte à l'intégrité physique des animaux
 - Vente illégale d'animaux et/ou contrebande d'espèces sauvages
 - *Relève d'une autre sous-catégorie non mentionnée ci-dessus, le cas échéant, préciser laquelle*

Annexe 2 - Liste des pièces justificatives

Le candidat devra fournir, parmi les documents suivants, tous ceux qui sont pertinents au regard de sa situation :

1. Informations générales

- statuts de l'organisme ;
- documents juridiques fondateurs de l'organisme ou, s'il s'agit d'un organisme public, lien vers les dispositions législatives et/ou réglementaires pertinentes qui établissent l'organisme et déterminent ses objectifs, ainsi qu'un extrait des principales dispositions ;
- Extrait KBIS de moins de trois mois ou, pour les associations, récépissé de déclaration sur lequel figure son numéro d'inscription au Registre national des associations (Rna) et extrait de parution au Journal Officiel.

2. Expertise et compétence

- liste des formations et outils à destination des employés ou membres chargés des activités de détection, identification et notification de contenus illicites ;
- expertise requise attendue des nouveaux membres du personnel ;
- preuves de qualifications (certificats, accréditations, etc.) ;
- publications, études et contributions antérieures ;
- preuve de l'expérience pour les membres de l'entité qui exécuteront les activités liées au statut de signaleur de confiance (*incluant leur biographie ou curriculum vitae, historique de travail, références*) ;
- preuve de l'expérience de l'entité dans le ou les domaine(s) d'expertise revendiqués (rapport d'activité) ;
- documents, tels que des rapports annuels et des éléments chiffrés, qui démontrent l'existence d'un intérêt et d'une expertise pour une cause correspondant au(x) domaine(s) d'expertise pour lesquels l'organisme se porte candidat, et qui mettent en évidence les actions concrètes adoptées par l'organisme pour défendre cet intérêt ou cette cause et les moyens mis en œuvre à cet égard ;
- antécédents ou rapports annuels existants ou antérieurs, y compris les chiffres, qui démontrent une expérience antérieure en matière de signalement de contenus illicites dans le ou les domaines d'expertise pour lesquels l'organisme se porte candidat ;
- description, documentée, des procédures utilisées pour la détection, l'identification et la notification des contenus illicites ;
- procédures et mécanismes mis en place pour traiter rapidement et précisément les signalements des utilisateurs ;
- preuve d'une coopération établie avec des experts tiers ;
- si l'organisme sous-traite tout ou partie des activités liées au statut de signaleur de confiance, tout élément permettant d'apprécier le niveau de contrôle exercé par l'organisme sur les activités du sous-traitant ;
- preuve d'engagement au respect de la réglementation applicable aux données à caractère personnel.

Plus largement, toute preuve pertinente pouvant attester de l'expertise dans un domaine précis de l'entité candidate est souhaitée.

3. Indépendance à l'égard des fournisseurs de plateformes en ligne

Indépendance décisionnelle

- composition de l'organe de gouvernance;
- description du processus de décision ;
- critères de sélection du personnel intervenant dans l'activité de signalement ;
- politique d'intégrité / règles relatives aux conflits d'intérêts.

Sources financières

- description des ressources financières ;
- rapports de financement antérieurs (ou, à défaut, budget prévisionnel) ;
- description de la manière dont le candidat met ses rapports de financement à la disposition du public (par exemple, lien vers la publication sur son site web) ;
- contrat/accord préexistant(e) avec la/les plateforme(s) ou d'autres sources de financement (sur une base confidentielle s'il comporte une clause de non-divulgateion).

4. Diligence, précision et objectivité

- mécanismes de signalement existants accessibles aux utilisateurs, par exemple sur le site de l'entité candidate ;
- procédures ou outils de détection proactive/suivi des contenus illicites sur les plateformes en ligne ;
- rapport sur les activités de signalement antérieures ;
- rapport sur le mécanisme lui permettant de prioriser les signalements réceptionnés ;
- nombre, qualité et sources des études et des preuves qui seront utilisées pour le signalement. *Les sources des preuves et des études soumises par le candidat seront étudiées et vérifiées afin de s'assurer qu'elles ne présentent pas d'intérêt à influencer l'étude ou la preuve en question ;*
- si le candidat a déjà travaillé avec des plateformes pour signaler des contenus, des rapports ou des lettres de recommandation de ces plateformes peuvent appuyer la candidature ;
- politique de correction que le candidat utilisera pour corriger les éventuelles erreurs de signalement qu'il commettra ;
- taux de notifications refusées par les plateformes réceptrices des notifications sur une période antérieure.

Annexe 3 - Protection des données à caractère personnel

L'Arcom traite les données recueillies pour la gestion de l'attribution du statut de signaleur de confiance, au titre du règlement sur les services numériques.

Les données adressées à l'Arcom ne sont accessibles qu'à ses agents qui ont besoin de ces informations dans le cadre de leurs fonctions et aux membres de son collège ainsi que, le cas échéant, aux autorités légalement autorisées à se faire communiquer de telles données. Pour en savoir plus sur la manière dont l'Arcom procède au traitement de données à caractère personnel et sur vos droits, consultez les conditions générales d'utilisation du téléservice dépôt de dossier de candidature au statut de signaleur de confiance via démarches simplifiées. Vous pouvez également consulter notre [politique de confidentialité](#).